

Farac (fédération d'associations d'anciens combattants, d'amicales régimentaires et d'associations à caractère patriotique de Lyon et sa région)

LETTRE OUVERTE
à
Monsieur Denis BOUSSON
Maire de Saint-Didier-au-Mont-d'Or
69370 SAINT-DIDIER-AU-MONT-D'OR

Objet. Inauguration d'une « Allée du 19 mars 1962, cessez-le-feu en Algérie »

Références.

1. Courriel du président de la Farac en date du 14 / 10/ 2009
2. Lettre avec AR du président de la Farac en date du 27/10/ 2009.

En annexe. Argumentaire Farac « *Pourquoi nous refusons la date du 19 mars* »

Monsieur le Maire,

A la suite de l'inauguration, sous votre présidence, d'une « *Allée du 19 mars 1962- cessez-le-feu-en Algérie* » le samedi 10 octobre 2009 à Saint-Didier-au-Mont-d'Or, la Farac par la voix de son président vous a demandé audience à deux reprises (documents de 1^{ère} et 2^e références) afin de recueillir de vous-même les raisons qui ont motivé cette décision et l'explication du choix d'une formulation contraire à la vérité historique.

Ces deux demandes sont restées à ce jour sans suite.

N'auriez-vous aucune explication à donner ?

Ressentiriez-vous quelque mépris pour une fédération d'associations d'anciens combattants, d'amicales régimentaires et d'associations à caractère patriotique de Lyon et sa région qui regroupe pourtant 92 associations et compte au total 20 000 adhérents ?

Auriez-vous une lecture toute personnelle de l'échange démocratique ?

Ou, plus simplement, manqueriez-vous de courage politique ?

Certes, et après relance téléphonique à votre secrétariat de mairie, vous avez appelé le président de la Farac à son domicile dans la soirée du vendredi 23 octobre et vous lui avez tenu un langage qui avait toutes les formes de la conversation privée du fait de vos nombreuses digressions à caractère personnel tout à fait hors sujet, ce qui explique la longueur anormale de cette communication estimée, selon votre propre montre, à plus de 38 minutes. Conversation en fin de compte inutile, à part votre affirmation non argumentée de votre attachement à la date du 19 mars 1962, puisque, à chaque rappel à l'objet de la demande d'audience, vous avez éludé la discussion de fond.

Aussi convient-il de rechercher ailleurs les raisons de cette surprenante inauguration dans une commune qui, sous les municipalités précédentes, avait toujours su résister aux assauts répétés de la FNACA. Voici, à ce propos, quelques questions auxquelles la Farac aurait aimé vous entendre apporter des réponses précises.

Avez-vous pris de vous-même la décision de cette inauguration ? Serait-elle au contraire intervenue sous la pression de la FNACA ? La recherche sur Internet d'un débat ouvert dans les comptes rendus des réunions du conseil municipal n'apporte pas de réponse claire. Quoiqu'il en soit, il est au demeurant significatif que le correspondant d'un grand quotidien régional, fin observateur local, titre son article, daté du lendemain de l'événement, de l'éloquente manière suivante : « *L'allée du 19-Mars-1962 inaugurée par la Fnaca* ». La Fnaca aurait-elle remporté au second tour les municipales de Saint-Didier en 2008 ?

Savez-vous vraiment ce qui s'est passé après ce fameux 19 mars 1962 ? Un « *cessez-le-feu* », dites-vous ? Quel cessez-le-feu ? Fait historique : il y a eu plus de morts en Algérie APRES le 19 mars qu'AVANT. Pour votre gouverne, vous trouverez en annexe l'argumentaire édité par la Farac, intitulé à dessein « *Pourquoi nous refusons le 19 mars* ». L'équité démocratique et votre devoir d'informer vos administrés devraient vous inciter à le publier dans votre bulletin municipal, ainsi d'ailleurs que la présente lettre et bien entendu, enfin ! VOTRE réponse officielle, plus élaborée que le verbiage d'une conversation téléphonique privée. Les Désidériens auraient ainsi toute faculté de juger par eux-mêmes.

Savez-vous que la FNACA associait auparavant à la date du 19 mars 1962 la formulation « *fin de la guerre d'Algérie* » et que devant les protestations soulevées par ce mépris caractérisé du fait historique, faisant preuve de plus de subtilité, elle s'est rabattue sur l'expression plus passe-partout de « *cessez-le-feu* ». Mais encore une fois, quel « *cessez-le-feu* » ? Pour qu'il en fût ainsi, il eût fallu son observation stricte des deux parties. Certes, aux termes de prétendus « accords » signés la veille à Evian entre les représentants du Chef de l'Etat français et les émissaires du FLN, les unités françaises ont cessé de traquer les derniers rebelles épars dans les djebels et se sont regroupés dans leurs bases, abandonnant ainsi le terrain qu'elles contrôlaient totalement. Mais justement, quelle aubaine pour l'organisation FLN confinée hors des frontières algériennes qui recevait sur les bords du lac Lemman un véritable permis de massacrer ! Comme vous ne le savez peut-être pas, elle ne se priva pas d'en user sans modération. Elle fit déferler ses bandes qui ne pouvaient plus depuis des mois franchir les barrages frontaliers et comme toujours en pareil cas – nous l'avons vu en 1944 à la Libération – les « résistants » de la dernière heure mirent d'autant plus d'énergie à rattraper le temps perdu qu'ils ne rencontraient plus aucun danger. Le résultat, vous semblez l'ignorer : plusieurs dizaines et probablement centaines de milliers de victimes de leurs tueries et de leurs vengeances sur les familles musulmanes qui avaient cru en la parole de la France, mais aussi sur nos compatriotes européens enlevés et assassinés par milliers, comme par exemple, lors de l'épouvantable massacre du 5 juillet 1962 à Oran, ces centaines d'Oranais que le commandement français refusa de protéger en exécutant scrupuleusement les ordres de son gouvernement. Cela s'appelle non assistance à population en danger. Avez-vous songé à le rappeler dans votre discours du 10 octobre dernier ?

Encore deux questions, Monsieur le Maire. Le communiqué de la mairie annonçant l'inauguration est ainsi libellé : « *Monsieur le Maire et la Municipalité de Saint-Didier-au-Mont-d'Or ainsi que la FNACA du Rhône vous invitent, au titre du Devoir de Mémoire, à l'inauguration de « l'Allée du 19 mars 62-cessez-le-feu-en Algérie » [...] en présence des autorités civiles, militaires et religieuses.* »

Confirmez-vous que votre « *Devoir de Mémoire* » s'arrête bien au matin du sinistre 19 mars ?

De quelles « *autorités* » parlez-vous ? La Farac s'est, bien entendu, renseignée sur les éventuelles autorités préfectorales et militaires présentes. Elle n'en a trouvé aucune pour la simple raison que vous ne les avez point invitées. Quant au député de votre circonscription, il n'y était pas non plus et pour la même raison. Auriez-vous, par pudeur, limité finalement l'ampleur de cette manifestation ?

Veillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération.

Courrier à adresser à :
Farac,
Cercle de Garnison
Quartier Général Frère
69998 LYON ARMEES

Général de division (2s) François
président du conseil d'administration de la Farac